

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/07/2024 - 95898 - 2018 B 24202 - 842 865 933 - A D J



FINANCE & CONSEILS

SAS ADJ

**31 RUE TRONCHET
75008 PARIS**

SIRET : 84286593300019 - APE : 4771Z

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	21 265	6 204	15 061	14 805	256	1.73
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières	5 000		5 000	9 420	-4 420	-46.92
	Total II	26 265	6 204	20 061	24 225	-4 164	-17.19
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	538 640		538 640	161 408	377 232	233.71
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	314 650		314 650	276 051	38 599	13.98
	Autres créances	12 036		12 036	12 555	-519	-4.13
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				61 292	-61 292	-100.00
	Charges constatées d'avance (3)	609		609	2 259	-1 650	-73.04
	Total III	865 936		865 936	513 565	352 370	68.61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	892 201	6 204	885 997	537 791	348 206	64.75

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2022 12		Exercice N-1 31/08/2021 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	71 056		11 826		59 229	500.84
	Report à nouveau	6 787		6 787			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 028		59 229		-41 201	-69.56
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	96 971		78 942		18 028	22.84
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (I)	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	67 815		85 580		-17 764	-20.76
	Concours bancaires courants	17 485				17 485	
	Emprunts et dettes financières diverses			2 335		-2 335	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	88 573		151 362		-62 790	-41.48
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	421 597		71 566		350 030	489.10
	Dettes fiscales et sociales	131 590		110 442		21 148	19.15
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	61 967		37 563		24 403	64.97
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	789 026		458 848		330 178	71.96
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		885 997		537 791		348 206	64.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

SAS ADJ

31 RUE TRONCHET

75008 PARIS

ANNEXE DU 01/09/2021 AU 31/08/2022

BM FINANCE & CONSEILS

1 AV DES BEGUINES

95895 CERGY PONTOISE CEDEX

01 89 81 90 00

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Composition du capital social	1
Evaluation des matières et marchandises	1
Dépréciation des stocks et en cours	2
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	3
Rémunération des dirigeants	3
Ventilation de l'effectif moyen	3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 000			1 000

Atakan Koc 100 % des parts et des votes

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	256 774
Total	256 774

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 802
Dettes fiscales et sociales	12 675
Autres dettes	11 248
Total	25 725

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	609
Total	609

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

KOC ATAKAN PRESIDENT

ADJ

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 31 rue Tronchet – 75008 PARIS

842 865 933 R.C.S. PARIS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

Dans son rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 août 2022, le Président a proposé d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice de 18 028,00 € au poste de Autres Réserves.

L'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2023 a adopté cette proposition à l'unanimité dans sa troisième résolution.

Le Président